



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

Publié le 09/06/2023

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

ARRETE N° PM2023_0123

Réglementant temporairement le stationnement place Avicenne à Saint-Jean de Braye

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant la demande formulée par Madame Jacqueline KEIFLIN, coordinatrice du centre social du Pont Bordeaux, sis 2 place Avicenne à Saint-Jean de Braye

Considérant l'organisation de la fête des voisins du quartier du Pont Bordeaux qui aura lieu le samedi 3 juin 2023 sur la place Avicenne à Saint-Jean de Braye

Vu la demande d'interdiction de stationner sur le parking de la place Avicenne

Considérant qu'il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement des véhicules sur la totalité du parking place Avicenne, pour le bon déroulement et la sécurité des participants,

ARRETE

Article 1 : Le samedi 3 juin 2023 de 17h00 à 23h30, le stationnement des véhicules sera interdit sur tous les emplacements matérialisés situés place Avicenne sauf aux personnes autorisées et aux secours.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Centre Technique Municipal.

Article 3 : Les véhicules en stationnement illicite seront évacués en application de l'article R 417-10 du code de la route. À ce titre une procédure de mise en fourrière ou de déplacement pourra être déclenchée.

Article 4 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire. Il fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville et d'un affichage sur les lieux réservés à cet effet.

Article 6 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à :

- Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Saint-Jean de Braye,
- Demandeur.

A Saint-Jean de Braye, le

- 1 JUIN 2023

Le maire
Conseillère départementale du Loiret



Vanessa SLIMANI

